



LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Noms des Représentants à l'Assemblée nationale. — Nouvelles de Suisse et de l'Angleterre. — Actes officiels. — Bulletin parisien. — Nouvelles de Paris. — Nouvelles locales. — Serotin dans les Départements.

Lyon, le 29 avril 1848.

Voici les noms des Représentants à l'Assemblée nationale dans le département du Rhône.

Laforest, Maire provisoire de Lyon.	126,742. voix.
Doutre, Esprit, ouv. Typographe.	104,861.
Aubertier, adjoint au maire de la Croix Rousse.	84,644.
Lortet, Médecin.	83,664.
Julien Lacroix, propriétaire à Thizy.	80,969.
Mortemart, propriétaire.	71,740.
Gourd, ancien militaire.	69,453.
Benott Joseph, chef d'atelier.	63,981.
Paullian, propriétaire.	64,057.
Mouraud, Ingénieur civil à Vaise.	59,724.
Ferrouillat, Avocat.	53,406.
Chanay, Commis ^{re} du gouverne ^t .	54,604.
Pelletier, de Tarare.	45,471.
Greppo, Tisseur.	45,194.

En publiant l'article de la *Gazette de Lyon*, relatif aux élections de Neuville, nous n'avons pas eu d'autre intention que celle de faire connaître à tous les travailleurs l'insigne mauvaise foi avec laquelle cette feuille est rédigée. Nous ne pouvons pas comprendre comment un journal, qui se dit si sérieux, accueille avec tant de légèreté et sans renseignements sûrs des faits qui plus tard sont controuvés. Prétend-elle, en agissant ainsi, semer la discorde entre tous les travailleurs? elle n'y réussira pas, parce que nous aurons le soin de les avertir du danger qui les menace. Cherche-t-elle à animer une classe de citoyen contre une autre? que la *Gazette de Lyon* y prenne garde, elle pourrait s'égarer. Prétend-elle faire triompher l'opinion qu'elle représente? elle ne réussira pas; la démocratie est en majorité en France, pourvu qu'elle soit modérée. Nous voulons bien la liberté de la presse, mais nous voulons aussi que les faits soient racontés avec plus de franchise.

En accueillant la réclamation ci-dessous, nous espérons que la *Gazette* la publiera, afin que ses abonnés sachent bien qu'elle avait menti.

Au propriétaire du *Nouvelliste Lyonnais*.

St-Clair (Bresse) le 27 avril, 1848.

Citoyen.

Nous répondons à un article de votre dernier n° emprunté à la *Gazette de Lyon*, au sujet des élections de Neuville.

Les électeurs, ayant reconnus plusieurs frères de la doctrine-chrétienne qui étaient travestis, et notamment un qui, vêtu en travailleur, se foflait auprès des personnes qu'il croyait subtiliser, offrait des bulletins comme venant de l'assentiment général et qui sous un costume en blouse et chapeau passé, n'offrant aucune méfiance : lorsqu'il fut reconnu, on l'interrogea sur le motif qui l'avait forcé à prendre un tel acoutrement; il ne répondit rien, on lui demanda si l'habit religieux le déshonorait, il répondit que non et on l'invita à aller prendre son uniforme ordinaire, puis on l'accompagna ainsi que plusieurs autres vêtus en bourgeois qui, à ce qu'il paraît, n'avaient changé de costume que dans l'intention de corrompre les élections. Il est totalement faux que l'on ait enjoint aux frères de voter pour le Club central, on leur répétait : vous êtes libre de voter pour qui bon vous semble, mais vous n'êtes pas libre de vous travestir pour corrompre les élections; nous ne savons où la *Gazette de Lyon* a puisé ses renseignements, ainsi que les dénominations ridicules rejetées sur une société de travailleur qui fait tous ses efforts pour maintenir l'ordre et la bonne harmonie entre toutes les classes de citoyens.

Agréer., etc.

Suivent les signatures.

SUISSE. — La diète s'est occupée d'une communication fort importante.

M. le chevalier Rachia, chargé d'affaires du roi de Sardaigne, a fait à la confédération des ouvertures pour contracter avec la Suisse une alliance offensive et défensive ou du moins pour obtenir d'elle une démonstration qui marquât de sa part la ferme intention de soutenir l'indépendance de l'Italie. Il demandait que la Suisse envoyât 20,000 hommes à proximité du théâtre de la guerre, en appuyant au besoin ce corps d'armée d'une réserve.

« Une déclaration politique de ce genre, dit le mémorandum, de la part de la diète, serait de toute opportunité et satisferait à la fois à la situation politique et aux intérêts réciproques du présent et de l'avenir de ces deux pays. »

Cette communication a soulevé dans l'assemblée une vive discussion, puis elle a été renvoyée à une commission. Après de longs débats, la diète a décidé qu'elle n'entrerait pas en matière et qu'elle conserverait sa neutralité.

ANGLETERRE. — Londres, 25 avril. — On a reçu de Hall, par le télégraphe électrique, la nouvelle de l'arrivée de *Julia*, navire Danois, venant de Copenhague; il annonce que 30 bâtiments Prussiens ont été saisis dans ce port, et qu'en vertu d'ordres, les croiseurs Danois ont envoyé à Copenhague un grand nombre d'autres navires, sous pavillon Prussien, arrêtés et capturés dans les eaux de Danemark ou en mer.

La *Julia*, arrivée lundi à Hall, venant de Copenhague, après une traversée directe de 72 heures, rapporte que les Danois arrêtent tous les navires Prussiens dans le Sund; mais ils laissent passer ceux du Hanovre. 30 navires portant des provisions dans le port de Copenhague ont été saisis et retenus par le gouvernement Danois.

Actes officiels.

DÉCRETS ET ARRÊTÉS.

Décret en date du 25 avril. — Art. 1^{er}. Il sera établi par les soins du ministre des finances, pour être soumis ultérieurement à la sanction de l'Assemblée nationale, un bilan général de l'actif et du passif formant le point de départ financier de la République française. Tous les termes de ce bilan général seront arrêtés à la date du 24 février dernier.

— Le gouvernement provisoire.

Considérant que les rassemblements d'Allemands, formés dans les départements de l'est, s'organisent et s'arment malgré les prescriptions contraires de l'autorité;

Considérant que ces rassemblements d'étrangers ont un seul point de vue, une charge pour les populations de ces départements;

Considérant que les gouvernements de l'Allemagne ont ouvert leurs frontières à leurs nationaux, qui peuvent y rentrer individuellement et sans armes;

Considérant que ces rassemblements sont un objet d'alarmes et un prétexte d'armement pour les Etats voisins de la France, et un sujet de malentendu entre l'Allemagne et la République;

Considérant, enfin, que la paix existe et doit se resserrer entre les Etats de la Confédération-Germanique et la République, et qu'il ne peut dépendre de la volonté de quelques étrangers armés de dénaturer les sentiments de la France républicaine envers l'Allemagne;

Décree :

Les rassemblements d'Allemands, dans les départements de l'est, seront dissous.

Les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 19 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Bulletin parisien.

Les boîtes renfermant les bulletins électoraux ont été apportées hier des mairies dans le local de chaque section, et le dépouillement des votes a immédiatement commencé. Chaque section a formé cinq ou six bureaux. A chaque bureau étaient deux registres disposés alphabétiquement pour marquer les votes. Ces deux registres étaient tenus par deux citoyens.

Deux autres citoyens lisaient les bulletins qui étaient pliés dix par dix dans leur ordre d'appel.

Dans quelques sections, l'entrée était publique; dans d'autres, elle était interdite, et des factionnaires veillaient aux portes.

Voici les renseignements qui ont pu être recueillis :

Le 1^{er} arrondissement était divisé en 32 sections. Le nombre des cartes disposées s'élevait à 33,913. Il n'a été retiré que 19,051 cartes; 14,142 cartes sont donc restées.

Le 2^e arrondissement était aussi divisé en 32 sections. 39,895 cartes avaient été faites; il n'en a été retiré que 24,632. Il reste donc à la mairie 15,263 cartes.

Dans le 3^e arrondissement, sur 14,876 inscrits, 13,944 ont retiré leurs cartes. 832 cartes seules restent à la mairie.

Sur les 13,944 électeurs porteurs de cartes, 13,783 seulement ont voté.

Le 3^e arrondissement était divisé en 18 sections.

32 sections formaient le 8^e arrondissement, 28,800 électeurs étaient inscrits, mais à peu près un millier de cartes ont été distribuées sans inscription. Le nombre des électeurs a donc dû s'élever à 29,800 environ. Il reste à la mairie 7,043 cartes. C'est un chiffre de 22,757 cartes employées.

Le 9^e arrondissement avait seize sections et 13,700

électeurs inscrits. Il n'a été retiré que 10,105 cartes, et il en reste à la mairie 3,595.

Voici les chiffres fournis par le 10^e arrondissement : 20 sections, 25,116 électeurs inscrits; 18,884 cartes retirées. 6,232 cartes restant.

11^e arrondissement : 21 sections, 23,390 inscrits, 14,093 cartes retirées; 9,397 cartes restantes.

Le 12^e arrondissement ne peut établir de chiffre bien exact. Sa population d'électeurs doit être de 30 à 32,000, et il n'a été déposé dans les urnes que 19,133 cartes plus 120 ou 150 dans une section dont le relevé n'est pas encore connu.

On pense que le travail du dépouillement des votes pour Paris et la banlieue sera entièrement terminé dans l'après-midi de ce jour.

D'après la partie du dépouillement qui a déjà été opérée aujourd'hui, il est certain que M. de Lamartine obtiendra la presque unanimité des voix dans les différentes sections, c'est-à-dire 95 voix à peu près sur 100.

Les amis politiques de M. de Lamartine dans le gouvernement provisoire, ont déjà également de très grandes chances de voir leurs noms sortir victorieux de l'urne du scrutin.

— 7^e section du 3^e arrondissement de Paris. — Un journal publie le relevé suivant du scrutin de la 7^e section du 3^e arrondissement :

Le nombre des votants était de 713.

MM. Lamartine,	686 voix.	MM. Dupont de (Eure),	648 voix.
Arago,	640	Marrast,	640
Garnier-Pagès,	635	Marie,	628
Berthmont,	606	Duvivier,	588
Béranger,	564	Berger,	541
Crémieux,	526	Wolowski,	524
Cormenin,	486	Cavaignac,	481
Vavin,	475	Buchez,	447
Ledru-Rollin,	160	Albert,	119

M. Louis Blanc, 109 voix.

— Des bruits de tentatives anarchiques, ayant pour but d'enlever les urnes des scrutins et de nécessiter des élections nouvelles, ont jeté d'assez vives inquiétudes dans Paris; les nombreuses patrouilles de la garde nationale et de la garde mobile, qui sillonnaient les rues pendant la soirée, n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Cependant la tranquillité s'est rétablie. Nous ne mentionnerons pas d'autres rumeurs contradictoires, parce qu'elles pourraient être toutes, ou à peu près, sans fondement.

Le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, suivant l'exemple donné par les compagnies de Strasbourg et de Tours à Nantes, a adressé au gouvernement provisoire une protestation énergique contre la mesure qui porterait rachat des chemins de fer. Après avoir déduit tous ses motifs, le conseil déclare qu'il considère une telle mesure comme un excès de pouvoir qui la rendrait nulle, et qu'il se réserve le droit de poursuivre cette nullité par toutes les voies de droit, en en appelant à la justice du pays.

— Les fonds ont considérablement monté aujourd'hui. Les causes en sont attribuées à la hausse qu'ont éprouvée les actions de la Banque, qui paraît avoir profité du cours, ou de l'agio sur l'or et l'argent, et de la baisse du change sur Londres, pour faire venir beaucoup de numéraire ici; opération utile sous tous les rapports. Mais ce qui produit surtout dans l'opinion un très-bon effet c'est le résultat des élections, qui ne peut cependant être préjugé avec certitude, car on ne connaît que quelques relevés des votes des sections. Cependant il paraît que l'ensemble de votes est tout-à-fait favorable et à une très-grande majorité, aux membres du gouvernement provisoire, pour lesquels il existe une grande sympathie, et que tous les représentants du peuple, qui seront nommés dans le département de la Seine, appartiendront à l'opinion républicaine modérée. — Les membres du gouvernement provisoire et les ministres qui sont désignés, par le public, comme représentant une opinion avancée, ne réuniront pas un aussi grand nombre de suffrages.

— Le *Monde Républicain*, journal ultra démocratique, en prévision de la future composition de l'Assemblée nationale, sonne déjà la cloche d'alarme.

« Nous allons être dans dix jours, dit ce journal, en présence d'une assemblée composée d'éléments hétérogènes, d'éléments de discorde, des éléments les plus dissolvants. Avant deux mois, cette assemblée qui ne pourra pas fonctionner avec ensemble, sera probablement dissoute, à moins qu'elle ne soit éclairée par les conseils de la presse républicaine et poussée par la nécessité, elle ne s'inspire des manifestations de l'opinion démocratique, et qu'elle ne reconnaisse, à l'ardeur de ces manifestations, que le temps est venu d'agir en sens inverse à celui que les électeurs modérés, ces

hommes qui compromettent et perdent toutes les causes, auront entendu qu'elle adoptât invariablement et quand même.

Or, il faut bien que nous le disions afin que chacun le sache, la France a le malheur de compter dans son sein un nombre considérable de citoyens qui, sans mauvaises intentions peut être, avec leurs idées étroites et compressives, entretiennent les espérances et les projets de ses ennemis; qui, par la manière avec laquelle ils remplissent leurs devoirs de citoyens, font plus de mal à la patrie que tout ce que l'étranger peut entreprendre et tenter.

On lit dans l'*Emancipation belge*:

On connaît maintenant les détails de ce qui s'est passé dimanche dernier avant la convocation de la garde nationale. M. de Lamartine savait d'une manière certaine que la partie modérée du gouvernement provisoire allait être renversé dans la journée, et il était décidé à attendre l'événement sans prendre aucune mesure pour l'empêcher. M. le général Changarnier arrive, apprend la conspiration qui a été méditée, obtient de M. de Lamartine un ordre signé de convoquer la garde nationale et se rend de là au ministère de l'intérieur où M. Ledru-Rollin se décide à contresigner l'ordre de M. de Lamartine. M. Changarnier s'est mis à la tête de la garde nationale mobile qu'il a dirigée de concert avec le général Duvivier.

Pour montrer comment l'opinion de la *Gazette* est appréciée par certains journaux des localités environnantes, nous citerons les quelques lignes que publie le *Mercurie Séguisien* journal de St-Etienne, au sujet des élections.

« Les élections se sont faites, dimanche, lundi et mardi, à St-Etienne, à Valbenoîte, à Montaud et à Outre-Furans, sans le plus léger désordre. Notre intelligente population a compris ce qu'elle devait au nouvel ordre de choses qui lui rendait ses droits de citoyen et de français. Elle a voulu prouver aux détracteurs de la République qu'elle était mûre pour le plus grand des devoirs du citoyen.

« Si nous en croyons la *Gazette de Lyon*, le même ordre n'aurait pas régné dans cette dernière ville. Mais la *Gazette* n'est pas suspecte d'indulgence à l'endroit de « tout ce qui n'est pas de sa politique, et, pour elle, les « élections ne seront bonnes et sincères qu'autant que la « légitimité l'emportera. Or, comme elle n'a pas d'espoir « de ce côté, nous présumons qu'elle a pris ses avances « pour dénigrer les opérations électorales. Cela soit dit « sans l'offenser, si nous nous trompons. C'est ainsi qu'a « gissent les minorités pour pallier leur défaite.

« Quant à nous nous avons confiance dans l'intelligence de nos électeurs, et si par hasard certaines menées avaient le succès qu'on en a espéré, nous n'en serions ni surpris, ni affligés. Un ou deux choix douteux ou mauvais ne sauraient rien témoigner contre l'esprit républicain de notre département. Ces candidatures ne se sont point produites pour ce qu'elles étaient, mais ont arboré le drapeau Républicain, c'est à l'aide des trois couleurs qu'elles sont parvenues à se faire agréer des électeurs.

« Ces nominations seraient donc le résultat de la ruse et non le choix d'hommes ennemis de la République. »

— On lit dans un journal :

La place des Terreaux a été hier toute la journée couverte de population attendant, avec des frémissements d'impatience, le résultat du dépouillement des scrutins, qu'on disait devoir être proclamé du haut du grand balcon de l'Hôtel-de-Ville.

Cependant, entre deux et trois heures, un crieur, précédé d'un tambour, a annoncé à la foule que l'opération du recensement des votes ne pourrait être connue que le lendemain; une affiche, signée Laforest, a annoncé, peu après, la même chose, ce qui n'a pas empêché la foule d'attendre encore jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

— Lyon continue à être soumis au régime des visites domiciliaires. Les établissements religieux semblent être particulièrement en butte à ces mesures inquisitoriales.

Hier, vers le milieu de la journée, toute l'île de maisons comprise entre la rue Sala, la rue de l'Arseuil, la rue Sainte-Hélène et la rue Sainte-Claire, a été investie par des détachements de voraces, de travailleurs armés des chantiers nationaux. L'objet de ce menaçant appareil était de rechercher les prétendus dépôts d'armes dont un delateur du voisinage avait, dit-on, signalé l'existence dans l'ancienne maison des Jésuites, et dans le couvent de Sainte-Claire.

Les perquisitions, qui se sont prolongées jusqu'à neuf

heures du soir, ont été du reste faites avec une apparence de régularité et avec le concours de la police, par l'ordre ou avec l'assentiment de l'autorité. Il va sans dire qu'elles n'ont produit d'autres résultats que de gêner la circulation, d'inquiéter et de vexer inutilement les habitants d'un quartier paisible, qui, dans la partie cernée par le cordon des factionnaires, ne pouvaient, qu'avec beaucoup de difficulté, entrer dans leur domicile ou en sortir.

On assure que les recherches doivent continuer aujourd'hui.

— M. Emmanuel Arago est, dit-on, parti hier soir à 4 heures pour Paris.

— M. Bernard, sous-commissaire à Trévoux, vient de donner sa démission. Ainsi, voilà, dit le *Journal de l'Ain*, encore un arrondissement sans administration.

— On affirme, dit le *Salut public*, que par ordre de M. Arago, les ouvriers des chantiers nationaux ont suspendu leurs travaux les 26 et 27; comme cette suspension n'a eu lieu que pour leur servir aux travailleurs la faculté d'exercer leurs droits politiques, et comme l'exercice de ces droits profite à la République, le montant de ces deux journées leur a été payé selon l'habitude. Jusque-là, tout est pour le mieux, seulement nous désirerions savoir de quels droits particuliers les travailleurs sont appelés à jouir, puisque tous les autres citoyens ont exercé les leurs les 23 et 24 avril, et que nulle part les ouvriers ordinaires n'ont déserté les ateliers privés.

Nous verrons avec plaisir qu'il soit donné des explications sur ce fait qui nous paraît assez singulier, et dont nous n'apercevons nulle part la raison légitime.

— Hier soir, la garde nationale des Brotteaux et de la Guillotière, représentée par ses officiers et ceux de ses soldats qui avaient voulu s'y adjoindre, a offert un punch, dans l'établissement du Jardin-d'Hiver, à MM. les officiers du régiment de lanciers, du régiment de dragons, et des régiments d'infanterie en garnison sur la rive gauche du Rhône. M. le général Gêmeau, commandant la 7^e division militaire, et M. le général Neumayer, avaient bien voulu accepter l'invitation qui leur avait été adressée. La plus franche cordialité et les plus énergiques protestations d'amour de l'ordre ont uni en un même sentiment toutes les personnes présentes. Les gardes nationaux ont particulièrement été enchantés des allures et des paroles franches de M. le général Gêmeau.

A neuf heures, ils l'ont accompagné, ainsi que le général Neumayer, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville de Lyon; et à 10 heures, ils ont escorté, avec les trois corps de musique qui avaient joué des fanfares pendant qu'on prenait le punch, ceux de MM. les officiers qui sont logés dans le quartier de la Guillotière, en même temps que le chef de la municipalité provisoire, jusqu'à l'extrémité du cours Bourbon. — Cette fête, qui a fait le meilleur effet, laissera certainement à ceux qui y ont pris part, les plus agréables souvenirs.

SCRUTIN DANS LES DÉPARTEMENTS.

AIN. — Le *Courrier de l'Ain* nous apporte ce matin le résultat des scrutins de 14 cantons de ce département. MM. Bochar, Regembal, Charrassin, Tendret, Quinet, ont réuni le plus grand nombre de suffrages. Tous ces candidats appartiennent à une opinion raisonnable.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le nombre de voix connues données à MM. Bathelemy et Lamartine, assure la nomination de ces deux candidats ainsi que celle de M. L. Reboud, Thiers et Berryer.

DROME. — Voici les nominations connues de ce département. Nous les donnons comme officielles :

Bonjean. — Matthieu. — Sautera (Montet). — Ré (Saillans). — Rajard (St-Donat). — Curmier (Valebois). — Morin, 29,123 v. — Beilin, avocat, 24,000 v. Tous ces noms appartiennent à l'opinion modérée.

Le Propriétaire, GILLOT